

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 3<sup>e</sup> N° 62

SIGNALEMENT.

Le S<sup>r</sup> Bouhomme, Barthélemy, bachelier

natif d'Arpajon

demeurant à

allant à Madrid

âgé de 18 ans, taille d'un mètre

60 centimètres

cheveux châtains front droit

sourcils fins yeux gris

nez ord<sup>re</sup> bouche moy<sup>en</sup>

barbe naissante menton rond

visage ovale teint ord<sup>re</sup>

SIGNES PARTICULIERS :

Régulièrement

PIÈCES DÉPOSÉES.

Une D<sup>e</sup>

FAIT à Aurillac, le 25 juin 1852.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Bouhomme Barthélemy

V. de Demande  
port. à l'Extérieur.



Signalement.  
De l'Impétrant.



Bonhomme, Barthélemy.  
Âgé de 17 ans 10 mois.  
taille de 1 m. 60.  
Cheveux châtain.  
Sourcils id.  
Front. étroit.  
Yeux gris.  
Nz ordinaire.  
Nose moyenne.  
Barbe naissante.  
Visage ovale  
teint ordinaire.

Les Signes particuliers,  
point.  
Atteint de bigainment.  
Signature de l'Impétrant.  
Bonhomme B. Long

Mairie d'Arpajon.

non nommé  
Monsieur  
Eau Langue

Monsieur le Maire de la Commune d'Arpajon,  
canton sud d'Arpajon, département du Gers.  
Vu, la demande formée par le sieur Bonhomme  
me, Barthélemy, âgé de dix-sept ans,  
et dix mois, né et domicilié à Santhou, de cette com-  
mune d'Arpajon, tendant à obtenir un Pass-  
port à l'Extérieur, avec l'autorisation du sieur  
Bonhomme, Jean, son père, propriétaire domici-  
lié au dit lieu de Santhou, pour se rendre à  
Madrid, capitale du royaume d'Espagne, à l'ef-  
fet d'y exercer la profession de Garçon Poulan-  
ger auprès de parents qui l'appellent à leurs  
services.

Attendu que ce jeune homme, parfaitement con-  
nu de nous, est de mœurs irréprochables et d'une  
conduite très régulière, prions Monsieur le  
Préfet de vouloir bien lui délivrer le Passport  
qu'il sollicite, de votre obligeance.

Fait à la Mairie d'Arpajon, le  
vingt-quatre juin, mil huit cent soix-  
ante-deux.

Le Maire  
E. Guadet

